



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2003/28
5 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
Dixième session
(Genève, 20-22 octobre 2003)

**MINUTES DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT¹**

Genève, 4 juillet 2003

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. M. Hugo von Meijenfeldt (Pays-Bas) a présidé la Réunion, à laquelle ont participé M^{me} Helena Čizkova (République tchèque), M. Metodija Dimovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Jon Kahn (Suède), M. Zaal Lomtadze (Géorgie), M^{me} Lynette Poulton (États-Unis d'Amérique) et M. Sergey Tveritinov (Fédération de Russie).
2. La Réunion a adopté l'ordre du jour tel qu'établi par le secrétariat.

**II. RÉSULTATS DE LA SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE ET APPLICATION DES RÉSULTATS
DU SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE AU NIVEAU RÉGIONAL**

3. Le Président, M. von Meijenfeldt, a informé la Réunion des résultats de la session de la Commission tenue en mars 2003 et, en particulier, du suivi au niveau régional du Sommet mondial pour le développement durable. M. Bärlund a présenté les résultats de la onzième session de la Commission du développement durable, tenue à New York en avril 2003. Les commissions régionales avaient été invitées à «envisager d'organiser» des réunions sur la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg en se concentrant sur les trois éléments thématiques retenus par la Commission du développement durable pour le premier cycle

¹ Établies par le secrétariat en consultation avec le Président.

2004-2005: établissements humains, eau, assainissement. Les décisions relatives au contenu et à la forme spécifiques de ces réunions avaient été laissées à la discrétion des commissions régionales. Lors de sa séance informelle extraordinaire, le 23 juin, la Commission économique pour l'Europe n'était pas parvenue à un consensus à ce sujet.

4. Le Bureau s'est penché sur le rôle de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement dans le suivi régional du Sommet mondial pour le développement durable et a dégagé les conclusions suivantes:

a) La CEE devrait être chargée d'organiser, de convoquer et de coordonner des réunions sur l'application au niveau régional et de faire rapport à ce sujet;

b) Les organisations concernées et les organes subsidiaires actifs dans la région devraient apporter des contributions de fond dans le cadre de leur programme de travail ordinaire;

c) La CEE devrait constituer l'instance officielle compétente pour la prise de décisions et être chargée de faire rapport à la Commission du développement durable;

d) La responsabilité de la direction ainsi que les attributions de tous les acteurs concernés devraient être clairement définies;

e) On a jugé utile d'assurer la coordination des activités en matière de développement durable au niveau le plus élevé possible, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étant citée en exemple à cet égard;

f) Toute augmentation induite de la charge de travail devrait donner lieu à l'affectation des moyens humains et financiers supplémentaires correspondants car sans personnel et sans financement appropriés une contribution effective était irréalisable;

g) Le secteur de l'environnement avait un rôle central à jouer dans les activités de développement durable mais ne devait pas assumer l'ensemble du travail. Outre le secteur de l'environnement, déjà activement engagé dans l'action en faveur du développement durable, la participation accrue des acteurs des secteurs économique et social et le partage de la charge avec eux ont été considérés essentiels pour progresser.

5. Le Bureau a examiné la proposition tendant à reporter la dixième session du Comité des politiques de l'environnement à la mi-janvier 2004 de manière à ce qu'elle se tienne tout de suite avant la Réunion régionale de la CEE sur la mise en œuvre du développement durable, prévue pour la troisième semaine de janvier 2004, mais il a été décidé de la maintenir aux dates prévues (du 20 au 22 octobre 2003).

III. DÉCISIONS PRISES À LA CONFÉRENCE DE KIEV ET NOUVEAUX POINTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ

6. Le Bureau a discuté des décisions prises à la Conférence de Kiev relatives au devenir du processus «Un environnement pour l'Europe» et du rôle du Comité dans le suivi de la Déclaration de Kiev. À partir d'un tableau élaboré par le secrétariat, le Bureau a réfléchi

à la manière d'intégrer au mieux les engagements pertinents dans son programme de travail et a décidé que ce tableau, révisé en fonction des commentaires, serait soumis au Comité comme base de discussion (CEP/2003/20).

IV. L'ENVIRONNEMENT DANS UNE EUROPE EN MUTATION

7. À l'initiative du Secrétaire exécutif de la CEE, une série de tables rondes sectorielles se tient en vue de déterminer les incidences économiques et politiques des mutations à l'œuvre en Europe, en particulier de l'élargissement de l'Union européenne. Le Bureau a procédé à un échange de vues concernant la tenue d'une table ronde sur les répercussions environnementales des changements à l'œuvre en Europe, à organiser durant la dixième session du Comité.

8. Le Bureau est convenu de l'importance de cette question et a estimé opportun de consacrer deux heures et demie à son examen. Certaines inquiétudes ont cependant été exprimées quant au temps qui resterait pour traiter les points directement en relation avec le programme de travail du Comité et le Bureau a donc prié le secrétariat d'affecter suffisamment de temps aux autres points de l'ordre du jour.

V. DISCUSSION SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES FUTURES DE LA CEE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

9. Le Bureau s'est penché sur la version finale du projet de document relatif aux orientations futures de la CEE en matière de politique environnementale, révisée en tenant compte des décisions prises à la Conférence de Kiev et à la onzième session de la Commission du développement durable.

10. Le Bureau a jugé préférable d'intituler le document «orientations stratégiques» et non «stratégies», ce dernier terme étant plus officiel et supposant non seulement des objectifs mais aussi des indicateurs pour le suivi de leur mise en œuvre.

11. Le Bureau a approuvé le contenu et la structure d'ensemble du document et a recommandé de regrouper et d'affiner les objectifs en vue de mieux faire ressortir leur nature stratégique. Il a demandé que le document soit finalisé en tenant compte de ses commentaires et de ceux formulés le jour précédant lors de la réunion avec les bureaux des organes directeurs des Conventions de la CEE relatives à l'environnement. Il est envisagé de discuter et d'adopter le document à la dixième session du Comité.

VI. TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

12. Le Bureau a été informé des résultats de la première session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), tenue les 10 et 11 avril 2003, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2003-2005. Les activités prévues portent sur un centre d'échanges Web sur les transports, la santé et l'environnement, la planification de transports urbains salubres et durables, l'impact des transports sur la santé, les coûts et les avantages, en s'intéressant en particulier aux enfants, ainsi que des indicateurs visant à surveiller la prise en considération des aspects liés à la santé et à l'environnement dans les politiques de transport.

13. Le Bureau a en outre été informé des résultats de la huitième réunion du Comité européen de l'environnement et de la santé, tenue à Copenhague en avril 2003, ainsi que de la réunion intergouvernementale préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'environnement, organisée les 26 et 27 juin 2003 à Stockholm par le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé. D'autres réunions intergouvernementales sont prévues, les 27 et 28 novembre 2003, à Évora (Portugal), et les 3 et 4 mars 2004, dans un lieu à déterminer.

VII. STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

14. À Kiev, les ministres ont invité le Comité à élaborer, en concertation avec les autres principaux organes subsidiaires de la CEE et organismes, une stratégie de communication visant à sensibiliser un large éventail de parties prenantes ainsi que le grand public au processus «Un environnement pour l'Europe». Le Bureau a souligné l'importance revêtue par une telle initiative et a examiné la façon dont le Comité pourrait élaborer au mieux pareille stratégie. Il a estimé que les travaux en faveur d'une stratégie de communication menés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance devaient être mis à profit. Il a décidé d'inviter le Comité à créer un groupe de référence chargé d'aider un consultant à élaborer une stratégie et a insisté sur l'importance qu'il y avait à faire appel tant à des experts qu'à des professionnels de la communication pour accomplir cette tâche.

VIII. DIXIÈME SESSION DU COMITÉ ET SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

15. Le Bureau est convenu de tenir la dixième session du Comité du 20 au 22 octobre 2003.

16. Il a prié le Comité des politiques de l'environnement de prendre note et d'approuver la décision prise à la Conférence de Kiev tendant à convoquer une session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe» appelée à statuer sur le prochain pays hôte ainsi que sur la date de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». La session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires est prévue le mercredi 23 octobre de 15 heures à 18 heures.

IX. PROCHAINE RÉUNION DU BUREAU

17. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 20 octobre 2003 à 8 heures.
